

Questions orales

Pour ce qui est du syndicalisme dans les banques, le député n'ignore sans doute pas que le Conseil canadien des relations de travail a rendu une décision en faveur du syndicalisme, qui permet à chaque succursale de s'organiser sans que tout le système ait besoin d'être syndiqué. A cet égard, d'importants efforts ont été déployés en vue de la syndicalisation. Certains d'entre eux ont porté fruit. Dans certains cas, les parties ont eu du mal à conclure leur première convention.

Le député sait probablement que le Conseil canadien des relations de travail étudie actuellement le problème des succursales de la Banque royale de la région du Saguenay. Le conflit fait l'objet d'une enquête tel que le prévoit la loi adoptée par l'ancien gouvernement progressiste libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Le Conseil a pleins pouvoirs pour fixer, au besoin, les modalités des premières conventions collectives. Dans le cas qui nous intéresse, la question est actuellement à l'étude.

Des voix: Bravo!

* * *

PARCS CANADA

LE COÛT DU MAINTIEN DU BUREAU RÉGIONAL À CORNWALL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a un instant le ministre a dit que la raison pour laquelle le service de Parcs Canada demeurerait à Cornwall est que ce serait moins coûteux. Je suis persuadé que le ministre ne tentait pas délibérément d'induire la Chambre en erreur.

S'agit-il de renseignements qu'il a reçus du ministère de l'Environnement ou du service de Parcs Canada lui-même? Si tel est le cas, les renseignements communiqués aux ministres ont changé subitement entre le moment où je prenais la décision l'été dernier de déménager pour des raisons d'économie et la décision que prenait le président du Conseil du Trésor l'autre jour.

Une voix: Accordez vos violons!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nos violons sont bien accordés. Je m'appuie sur les renseignements fournis par mes collaborateurs au sujet des frais d'annulation du bail, de réinstallation des employés à Cornwall avec les dispositions nécessaires pour assurer leur confort, comme le signalait le ministre de l'Environnement dans son communiqué il y a deux semaines, sauf erreur.

● (1450)

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE À QUELLES FINS LA SOCIÉTÉ CHRYSLER UTILISERA LES FONDS OCTROYÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Ayant suivi avec beaucoup d'intérêt les négociations du ministre avec la compagnie Chrysler, et me réjouissant personnellement de la décision prise par le ministre, savoir, l'aide du gouvernement fédéral qui correspondra à un investissement d'un milliard de dollars d'ici 1985, est-ce que le ministre serait en mesure de faire connaître à la Chambre ou de rendre publiques la proposition ou les recommandations faites par ses homologues québécois quant aux fins auxquelles sera consacrée une partie de ce milliard d'ici 1985?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'apprécie beaucoup que l'honorable député de Joliette accepte le fait que nous avons négocié un bon arrangement avec la société Chrysler. Peut-être qu'il sait très bien que cet arrangement permettra la continuation d'au moins 6,000 emplois dans la province de Québec, et selon mes renseignements, le gouvernement du Québec actuel a adressé une lettre au ministre de l'Industrie et du Commerce qui m'a précédé, M. De Cotret, dans laquelle il a dit, qu'à son avis, ce serait une bonne idée d'avoir seulement des garanties de prêts et une restauration d'emplois dans des circonstances comme celles qui existent avec la société Chrysler au Canada.

M. La Salle: Madame le Président, je savais très bien que la décision qu'a prise le ministre pouvait sauver un certain nombre d'emplois au Québec comme ailleurs au Canada. Maintenant, au sujet de cet investissement d'un milliard de dollars, j'aurais aimé savoir si le ministre peut dire à la Chambre si cela va créer un surplus d'emplois, et étant donné la réponse du ministre, j'ai bien saisi qu'il n'y avait eu aucune recommandation de ses collègues tant au Cabinet qu'au caucus, alors me serait-il permis comme député du Québec et au nom de tous mes collègues de demander au ministre d'étudier avec beaucoup d'attention la possibilité d'utiliser une petite partie de ce milliard qui pourrait être fort bien appréciée dans la province de Québec par les temps qui courent?

M. Gray: Madame le Président, ce milliard vise à équiper à nouveau les usines de la Chrysler au Canada, et c'est exactement ce que le gouvernement du Québec a suggéré, savoir que si le gouvernement fédéral appuie la société Chrysler, ce serait pour que cette dernière équipe de nouveau les usines actuelles. Et c'est exactement ce que l'on trouve dans l'accord que nous avons conclu avec la société Chrysler. Et je désire répéter que par cet accord nous avons sauvé au moins 6,000 emplois dans la province de Québec.